

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES FORMATIONS DE GROUPE

Le programme de formation continue offert par le RCAAQ est soutenu financièrement par Intervention-Compétences de Compétence Culture, le comité sectoriel de la main-d'œuvre en culture.

Les formations s'adressent aux personnes œuvrant dans le milieu culturel qui résident au Québec et qui répondent à certains critères d'admissibilité. Ils.elles sont des :

- Travailleurs, travailleuses culturelles à temps plein ou à temps partiel
- Travailleur.euse.s autonomes
- Artistes professionnel.le.s ou en voie de professionnalisation (la relève)
- Personnes ayant un des statuts suivants sont également admissibles s'ils oeuvrent habituellement à titre de salarié.e à temps plein ou partiel ou travailleur.euse autonome dans le secteur culturel : travailleur.euse étranger.ère avec un permis de travail temporaire, prestataire de l'assurance-emploi, prestataire de l'aide sociale ou étudiant.e aux cycles supérieurs.

Dans le contexte d'une formation très en demande, certains critères peuvent influencer la confirmation de l'inscription.

### Volet Montréal

Une priorité est accordée aux participant.e.s résidant ou travaillant sur l'Île de Montréal.

### Volet régional

Une priorité est accordée aux participant.e.s résidant ou travaillant sur le territoire du Québec.

### Membrariat

Il est possible que nous priorisons les participant.e.s œuvrant dans les organismes membres ou partenaires du RCAAQ.

Pour toute question concernant votre admissibilité au programme de formation continue, veuillez contacter Amélie Brisson-Darveau à l'adresse suivante : [formation@rcaaq.org](mailto:formation@rcaaq.org)